

391
1881

— Dernière page

PARIS, LE 26 NOVEMBRE 1881

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent



DU RHONE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

la ligne
fr. 50
fr. 40
fr. 30
fr. 20
fr. 10
fr. 5
fr. 2
fr. 1

les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
14, rue Confort, à Lyon

L. BARTHENS

Directeur politique et rédacteur en chef

ADMINISTRATION, REDACTION ET BUREAU DE VENTE:
LYON. — 18, Quai de l'Hôpital, 18, — LYON

ABONNEMENTS

Trois mois Six mois
Lyon et départements limitrophes..... 5 fr. 10 fr.
Autres départements..... 6 fr. 12 fr.
Etranger et Union postale..... 10 fr. 18 fr.

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
Quai de l'Hôpital, 18, — LYON

BOURSE DE PARIS

Du 26 novembre 1881

3 1/2 0/0	85 25	Crédit mobilier	730
4 1/2 0/0	85 80	Crédit Lyonnais	837
5 0/0	85 40	Mobilier espagnol	812
6 0/0	115 00	Union générale	2500
7 0/0	87 10	Fonciers Lyonnais	600
8 0/0	87 10	Autrichiens	320
9 0/0	87 10	Lombards	320
10 0/0	13 67	Saragosse	550
11 0/0	87 10	Nord-Espagne	675
12 0/0	6205	Transatlantique	675
13 0/0	1705	Suez	2545
14 0/0	726	Général	100
15 0/0	1175	Panama	716

TÉLÉGRAMMES DE NUIT

LE SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE »

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 26 novembre,

L'INAMOVIBILITE DE LA MAGISTRATURE

M. Floquet a pris l'initiative d'une proposition qui va déposer sur le bureau de la Chambre et qui a pour but de suspendre l'inamovibilité de la magistrature jusqu'au vote définitif de la nouvelle loi de réorganisation judiciaire qui sera nécessairement faite dans la législature actuelle.

LA PROPOSITION LEGRAND

La commission d'initiative, réunie aujourd'hui, a en considération la proposition présentée par M. Legrand, sur la mise en adjudication des bureaux de tabacs. M. Peulvey est nommé rapporteur de la commission.

INTERPELLATION BONAPARTISTE

Après les bruits de couloirs, MM. Cunéo d'Ornano et Dréolle auraient l'intention d'interpeller le gouvernement sur les récentes nominations judiciaires et sur la politique extérieure.

PROPOSITION NAQUET

La commission d'initiative a pris en considération la proposition de M. Naquet sur le divorce.

LE MINISTRE DE LA MARINE

On sait que le nouveau ministre de la marine a nommé conseiller d'Etat avant la constitution du cabinet Gambetta. Une question assez sérieuse se pose, celle de savoir si M. Gougeard doit être nommé comme membre du conseil d'Etat ou s'il peut exercer cette fonction sans l'exercer pour le moment, de manière à la reprendre le jour où il ne serait plus ministre.

Il y a plusieurs précédents, dont un créé par le ministre actuel. M. Treteau, conseiller d'Etat, a été nommé secrétaire général des arts. Malgré cette nomination il conserve ses fonctions de conseiller d'Etat en service ordinaire, mais ne les exerce pas activement. C'est en quelque sorte une délégation dont il est investi au ministère des arts.

Par analogie, M. Gougeard pourrait se considérer, comme conseiller d'Etat, délégué temporairement au ministère de la marine.

Mais il y a un obstacle : la loi du 31 juillet 1879 sur la réorganisation du conseil d'Etat décide que les conseillers d'Etat en service ordinaire peuvent, après trois années depuis leur entrée au conseil d'Etat, être nommés à des fonctions publiques pour une durée qui n'excèdera pas trois ans. M. Treteau se trouva précisément dans ce cas, et sa nomination est régulière. Mais M. Gougeard n'est pas conseiller d'Etat depuis trois ans. Il est vrai qu'on objecte que la disposition vise les fonctions publiques, mais nullement celles de ministre qui ont un caractère exceptionnel.

La question n'est pas encore tranchée : il suffirait, pour la résoudre, que M. Gougeard donnât de lui-même sa démission de conseiller d'Etat et se fit ainsi remplacer. Mais on ne dit pas encore qu'il ait pris cette détermination.

Disons à ce propos que le même cas s'est présenté pour M. Castagnary. Celui-ci, qui est conseiller d'Etat, devait être nommé directeur des cultes au ministère de M. Paul Bert. Mais comme il y a moins de trois ans qu'il est entré au conseil d'Etat, il n'aurait pu rester conseiller tout en restant directeur des cultes. En cet état, on assure que M. Castagnary a préféré renoncer à la direction des cultes pour ne pas abandonner son siège au conseil d'Etat.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LA SÉANCE

Séance du samedi 26 novembre 1881
PRÉSIDENCE DE M. BRISSON
La séance est ouverte à 3 heures.
L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté sans observations.

LES VOIES NAVIGABLES

M. Cantagrel demande à la Chambre de prononcer le renvoi de la proposition qu'il a présentée dans la dernière séance sur la nomination d'une commission relative aux voies navigables, à la commission des chemins de fer.

L'IMPOT FONCIER

M. Cunéo d'Ornano dépose une proposition de loi relative à la réforme de l'impôt foncier.

LES SALAISONS ÉTRANGÈRES

M. le président annonce que la proposition re-

lative à l'introduction des salaisons de provenances étrangères a été retirée par son auteur, à la suite du retrait du décret d'interdiction pris par M. le ministre du commerce.

COMMISSIONS DIVERSES

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination d'un membre de la commission de circulation monétaire.

La Chambre fixe ensuite à mardi la nomination de deux membres pour la commission de surveillance des caisses d'amortissement de dépôts et consignations.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de M. Latrade pour la nomination d'une commission des chemins de fer.

L'urgence est déclarée ; la discussion est ouverte. M. Laville demande que les pouvoirs de la commission soient limités à un an.

Le projet est adopté avec cette modification. M. le président proclame le résultat du scrutin pour la nomination d'un membre de la commission monétaire.

VÉRIFICATION DES POUVOIRS

L'élection de M. Gasconi, député du Sénégal, est validée sans contestation.

M. Salomon dépose son rapport sur l'élection de M. de Ladoucette, qui conclut à une enquête. Il demande le renvoi de la discussion à jeudi. Le renvoi est adopté.

La séance est levée à 4 h. 20.
Lundi, séance publique.

LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 26 novembre.
La France dit que M. Paul Bert ne pourra pas être le chef de la police des cultes.

Le Télégraphe dit que les délégués communaux doivent être en nombre proportionné avec le nombre des conseillers municipaux.

Le Temps applaudit aux réformes administratives contenues dans la circulaire de M. Waldeck-Rousseau aux préfets ; il ajoute que le gouvernement augmente ses responsabilités.

L'Union dit qu'elle est étonnée de ce que M. Florens veut quitter le ministère des cultes, alors qu'il professe les mêmes idées que M. Paul Bert.

Le Pays dit que la circulaire du ministre de l'intérieur est méprisante pour les préfets.

La Patrie dit que M. Paul Bert veut fonder l'athéisme d'Etat.

LE PERCEMENT DES PYRÉNÉES

La réunion des sénateurs et des députés des départements de Lot-et-Garonne, du Gers et des Hautes-Pyrénées, provoquée par M. Jean David, pour s'occuper du chemin de fer destiné à relier la France et l'Espagne en traversant les Pyrénées, a eu lieu hier, au Palais-Bourbon.

M. Balbie, sénateur, a été prié de présider la réunion qui se composait d'un grand nombre de représentants de ces trois départements au Parlement.

M. Jean David a exposé la question. Il a insisté sur les renseignements précieux qui lui ont été fournis par M. Gustave Hubbard, secrétaire général de la questure de la Chambre, et a proposé à ses collègues de prendre la résolution suivante :

Un comité d'action doit être constitué à l'effet de provoquer la construction d'un chemin de fer international, partant d'Auch, passant par Lannemezan, Arreau, Vieille-Aure, Bicha, Ainsa, Barbasro et aboutissant à Mouzon, station de la ligne de Barcelone à Saragosse. Ce comité aura pour mission :

1° D'étudier les moyens d'arriver à une amélioration de la ligne actuellement construite entre Agen et Auch.

2° De presser la construction du chemin déjà classé d'Auch à Lannemezan et à Arreau.

3° De faire ordonner de nouvelles études ayant pour but de réduire la longueur du tunnel par lequel la voie ferrée doit passer de la vallée d'Aure dans celle du Cinia.

4° De s'entendre avec la députation provinciale d'Ilhesca et le gouvernement espagnol, pour obtenir la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer partant de Mouzon, passant par Barbasro, Ainsa et Bicha, et aboutissant au tunnel qui donnerait accès dans la vallée d'Aure.

La réunion a été d'avis, à l'unanimité, que le seul chemin de fer international utile, devant être subventionné par l'Etat, pour établir une nouvelle communication avec l'Espagne, devait franchir la montagne par un des cols du département des Hautes-Pyrénées.

A la suite de quelques observations de M. Alicot, au sujet du tracé indiqué par M. Jean David, la réunion a cru devoir ajourner sa décision jusqu'à ce qu'en vue du conseil général des Hautes-Pyrénées ait manifesté la supériorité du tracé par la vallée de la Neste sur tout autre qui pourrait être proposé par le même département.

EN AFRIQUE

DANS LE SUD ORANAIS

Dépêche officielle
Général Delebecque à guerre

Oued-Salam, 22 novembre. — Je continue avec la brigade Louis ma marche sur Ain-Sefra. La brigade Négrier est aujourd'hui reconstituée au même point. La brigade Colonieu est restée dans la plaine de Feidja ; elle recevra demain quinze jours de vivres.

J'avais imposé aux Ahmour, demandant l'aman, de venir tout d'abord établir leurs campements dans la vallée des ksours de Tiout-Ain-Sefra et Sissifa, sauf à traiter ensuite avec eux des conditions de soumission à leur imposer. J'apprends qu'un grand nombre de fractions sont dans cette vallée ou en marche pour y descendre.

La nouvelle tentative de Bou-Amama

Alger, 26 novembre. — Tenez-vous en garde contre les appréciations exagérées des événements du Sud. Il ne faut pas oublier que dans cette région, au-delà de Saïda, en dehors du Kreider et de la ligne du chemin de fer, il n'existe aucun établissement européen. Tous nos chantiers d'ouvriers et la station sont solidement gardés et à l'abri d'un coup de main. Les tentatives ou incursions des dissidents peuvent être dirigées seulement contre les tri-

BILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LES

Esclaves de Paris

PAR EMILE GABORIAU

DEUXIÈME PARTIE

LE SECRET DES CHAMPODOCE

Le monde perdait un peu la tête, et on venait d'expédier coup sur coup quatre domestiques à la recherche d'un médecin, lorsque Norbert arriva. On le conduisit aussitôt, on le porta presque à la chambre de la duchesse, comme si, par sa seule présence, il eût pu lui procurer un soulagement immédiat. Elle ne le reconnut pas. Norbert, lui, avait été saisi d'une inquiétude poignante. Que s'était-il passé en son absence, qu'est-ce qu'il voulait dire, n'y avait-il pas eu d'inquiétude de comédie ?

Ces recommandations étaient inutiles. Norbert s'était installé au chevet de sa femme, bien décidé à n'en pas bouger jusqu'à son rétablissement ou à sa mort.

Elle avait une fièvre terrible, et à tout moment le délire lui arrachait des lambeaux de phrases qui faisaient frissonner Norbert.

C'était la seconde fois qu'il avait à disputer un secret au délire. Jadis, à Champdoce, c'était son père qu'il veillait, son père qui pouvait dire quel crime épouvantable il avait fait commettre. C'était sa femme qu'il gardait aujourd'hui, afin d'arrêter sur ses lèvres, si elle s'y présentait, l'histoire de Croisenois.

Forcé à un retour sur lui-même, il était épouvanté de ce qu'il avait déjà semé dans sa vie de crimes et de remords... et il n'avait pas vingt-cinq ans. Quel avenir était possible avec un tel passé !

Et le délire de la duchesse n'était pas sa seule angoisse. De quart d'heure en quart d'heure il sonnait pour demander si on n'avait pas vu Jean, son valet de chambre.

On l'avait aperçu de très bonne heure le matin, il avait même parlé à plusieurs domestiques, mais il était sorti depuis plusieurs heures et n'avait pas reparu.

— Dès qu'il rentrera, répétait à chaque fois Norbert, envoyez-le-moi vite.

Il parut enfin, et Norbert, se levant vivement, l'entraîna dans l'embrasure d'une fenêtre.

— Eh bien ?... lui demanda-t-il.

— Tout est arrangé de ce côté, monsieur, calmez-vous.

Norbert respira, plus librement peut-être qu'il ne l'avait fait depuis la veille. Le souvenir de cette Caroline Schimmel l'obsédait.

— Et l'autre affaire ? interrogea-t-il.

Le vieux serviteur hochait tristement la tête.

— Celle-là, répondit-il, m'effraie. J'en vois clairement les périls : ils sont immenses ; et les avantages m'échappent...

— Je te l'ai déjà dit, Jean, mon parti sur ce point est irrévocablement pris.

— Aussi, vous ai-je obéi monsieur, en prenant toutes les précautions que me suggérait la prudence.

— Ah !...

— J'ai découvert un jeune commis-voyageur, honnête homme, m'affirme-t-on, auquel j'ai persuadé que je l'envoie en Egypte pour m'acheter des cotons... une idée de spéculation que je suis censé avoir. Il partira aujourd'hui même, ravi et bien payé... Par la même occasion, il mettra à la poste les deux lettres que nous avons de M. de Croisenois, la première à Marseille, la seconde au Caire...

— Et tu ne comprends pas que ces lettres feront ma sécurité ?

— Je comprends qu'un hasard, une maladresse de notre agent peuvent nous trahir.

— Je le veux.

Jean se tut. Il ne savait pas résister à son maître, les lettres furent expédiées.

le délire présentait à la duchesse la même affreuse vision : Croisenois tombant la poitrine traversée d'un coup d'épée.

Enfin, le quatrième jour, la fièvre cessa, la malade s'assoupit, et Norbert eut le loisir de la réflexion.

Comment Mme de Mussidan, qui jadis venait tous les jours, n'avait-elle pas paru ? Cette circonstance lui parut si extraordinaire qu'il se risqua à lui écrire pour l'informer de la maladie de Mme de Champdoce.

Une heure plus tard, il en recevait cette laconique réponse :

« Croirez-vous à un prétexte ? J'espère que non. M. de Mussidan vient de décider que nous passerons l'hiver en Italie, nous partons ce soir. »

« Adieu. »

Prétexte ou non, elle partait, elle le laissait seul quand tout l'abandonnait, elle s'enfuyait emportant son dernier espoir de bonheur.

Et cependant, tel était son aveuglement, qu'il s'efforçait de se prouver que ce départ la désolait pour le moins autant que lui-même.

A cinq jours de là, il n'était pas encore remis de ce coup, et Mme de Champdoce était hors de danger, quand un matin le médecin le prit à part d'un air mystérieux et solennel.

Il avait à lui annoncer une grande, une heureuse, une magnifique nouvelle :

La duchesse de Champdoce était enceinte. En effet, la duchesse de Champdoce était enceinte, et c'était là le secret qu'elle allait révéler au marquis de Croisenois lorsque son mari était apparu.

C'est cette pensée qui l'avait retenue au foyer conjugal, qui lui avait donné le courage de résister aux larmes et aux prières de Georges l'adjuvant de fuir. Elle hésitait, elle chancelait, elle allait succomber aux inspirations de son cœur, lorsque tout à coup, cette idée, un moment écartée, s'était représentée à son esprit.

bus fidèles qui n'ont pas voulu les suivre et qui, par la nature même du terrain, sont obligés de séjourner dans ces grandes plaines pour y faire paître les troupeaux dont ils vivent.

La tentative actuelle de Bou-Amema paraît être dirigée contre les Harrar-Cheraga, dont le chef, Saraoui est l'ennemi personnel de l'agitateur.

Dans une quinzaine, le chemin de fer du Kreider arrivera à proximité de Fokarine.

Le Kreider, 26 novembre. — On assure que Bou-Amema a paru entre Chellala et Arba. Il paraît avoir pour but de razzier les Harrars ou d'attaquer Mecheria, mais aucun renseignement positif ne confirme cette nouvelle.

NOUVELLES DE TUNISIE

Tunis, 25 novembre. — Jeudi ont eu lieu à la Goulette les obsèques de M. Brenay, officier du 118^e. Le service funèbre a été célébré en grande pompe dans l'église catholique par l'archevêque d'Alger, qui a prononcé avec émotion les paroles les plus patriotiques et a remercié l'assistance et les officiers de leur empressement à rendre les derniers devoirs à un compatriote, et à s'associer à ce deuil. Le prêtre a ajouté que la mort de ce jeune officier de vingt-trois ans était l'enseignement de l'abnégation que la patrie attend de ses enfants, non seulement sur le champ de bataille, mais en toutes circonstances. Le lieutenant-colonel Brault, du 93^e, et le commandant Poirier, du 118^e, ont prononcé des discours pathétiques.

Le ministre résident était représenté par le consul de France à la Goulette, M. Cubisol et par le consul suppléant à Tunis, M. Lalanne. L'amiral Conrad et tous les officiers des navires de guerre et des paquebots étaient présents.

L'archevêque partira ces jours-ci pour le Sud, sur l'avis de Forbin, allant à Sousse et suivant la côte jusqu'à Gabès.

L'amiral Conrad a passé l'inspection des bâtiments sous ses ordres à la Goulette : le *La Goulette*, le *Gladiateur*, le *Forbin* et le *Latouche-Tréville*. Les paquebots transatlantiques sont toujours réquisitionnés, ce qui entrave le commerce.

Aujourd'hui, le général tunisien Sélim, ministre de la guerre, a visité notre camp du Belvédère ; il a été étonné des travaux exécutés pour la défense. Un fonctionnaire tunisien haut placé serait, dit-on, compromis dans l'affaire de la succession du caïd Messim. On dit qu'il aurait été trahi par un autre employé. Si cette affaire n'est pas étouffée, elle produira du scandale.

Informations

Paris, 26 novembre.

Le gouverneur de l'Algérie

M. Tirman, ancien préfet des Bouches-du-Rhône, membre du conseil d'Etat, est nommé gouverneur de l'Algérie. Cette nomination paraîtra demain au *Journal officiel*.

Le général Chanzy

On disait aujourd'hui à la Chambre que le général Chanzy avait retiré sa démission et resterait ambassadeur à Saint-Petersbourg.

A la présidence du conseil

M. Gambetta a reçu aujourd'hui plusieurs sénateurs et députés, parmi lesquels MM. Léon Say, Andrieux et Christophle.

Le traité franco-hollandais

Le traité de commerce franco-hollandais a été signé aujourd'hui.

Le général Saussier

Par suite de la nomination de M. Tirman au poste de gouverneur civil de l'Algérie, les pouvoirs militaires attribués à M. Albert Grévy sont conférés au général Saussier, commandant en chef du 19^e corps d'armée.

La défense des côtes

Le commandant Gougard, ministre de la marine, vient de nommer une commission qui sera chargée d'étudier la défense des côtes.

Les membres de cette commission sont : Les vice-amiraux Garault et Thomasset ; les généraux Virgile et Valière ; le commissaire de marine Filleau ; l'ingénieur des ponts-et-chaussées Bourdel ; le capitaine de vaisseau Vignes et le chef de bataillon Frey.

Les nouveaux ministères

L'organisation du nouveau ministère de l'agriculture est à peu près terminée.

Celle du nouveau ministère du commerce et des colonies n'est pas aussi avancée.

Au nombre des réformes que M. Devès compte apporter dans l'administration de l'agriculture, il faut placer en première ligne l'étude des questions relatives à l'hydraulique agricole.

Le port Pothuan

M. le ministre de la marine a adressé à M. le président de la République qui l'a approuvé le rapport suivant :

Monsieur le président,

Les salins d'Ilyères, grâce aux travaux considérables entrepris par la marine sous le ministère de M. le vice-amiral Pothuan, sont devenus aujourd'hui un port d'accès facile et un centre de ravitaillement commode pour nos bâtiments de guerre.

La marine tout entière verrait avec plaisir, monsieur le président, que ce port portât le nom de l'éminent officier général qui a pris l'initiative de sa création ; j'ai, en conséquence, l'honneur de vous proposer de vouloir bien décider que le port des salins d'Ilyères s'appellera désormais port Pothuan.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'hommage de mon profond respect.

Le ministre de la marine,

Signé : GOUGBARD.

Ce rapport qui a paru dans l'*Officiel* de ce jour, est suivi de la mention : approuvé, signée par le président de la République.

Mort d'un contre-amiral

M. le contre-amiral Saulses de Freycinet est mort ce matin à Rochefort.

En caserne ou en campagne

Un télégramme de Marseille porte que les soldats du 7^e régiment d'hussards, qui sont depuis plusieurs mois campés sur le champ de manœuvres de Marseille, commencent à se lasser de leur situation. Ils ont fait demander au ministre de la guerre qu'on les mit en caserne ou qu'on les expédiât en Tunisie.

Don Pedro et Victor Hugo

L'empereur du Brésil, Pierre II d'Alcantara, vient d'avoir pour M. Victor Hugo une attention d'une exquise délicatesse. Il a envoyé de Rio-de-Janeiro, à l'hôtel de l'avenue d'Eylau, un prêtre-missionnaire, chanoine honoraire de sa chapelle, pour y prendre des nouvelles des deux petits-enfants du poète, Georges et Jeanne, et leur remettre de sa part les joujoux de la nouvelle année.

On a fêté, il y a deux jours, l'envoyé de don Pedro, qui est le plus joyeux convive qu'on puisse souhaiter.

BOURSE DU BOULEVARD

PARIS. — Samedi 26 novembre 1881

3 0/0.....	85 32	Egypte.....	360 »
3 0/0 nouveau.....	85 45	Austriens.....	» »
5 0/0.....	115 55	Phénix.....	908 »
Italien.....	» »	Lombards.....	318 75
Turc.....	13 27	Panama.....	500 »
Extérieure.....	28 3/4	Alpine.....	» »
Intérieure.....	» »	Crédit de Paris.....	720 »
Banq. roumaine.....	715 »	Laenderhanck.....	1155 »
Chemins Turcs.....	52 »	— nouv.....	» »
Banque Ottom.....	728 75	Suez.....	» »
Union.....	2500 »	Rio.....	710 »
Crédit de France.....	» »	Ottoman.....	» »

LE GÉNÉRAL DE MIRIBEL

Voici, d'après le *Télégraphe*, les circonstances qui ont amené, entre M. Gambetta et M. Miribel, le rapprochement à la suite duquel l'ancien chef d'état-major de M. Ducrot a été appelé à ses hautes fonctions actuellement.

L'incident date déjà de quelques mois : de l'époque où M. de Miribel fut promu au grade de général de division.

A cet instant, M. Gambetta, dont le général Farre avait appelé l'attention sur les titres et les mérites de M. de Miribel, fit savoir à celui-ci que le gouvernement était disposé à lui donner de l'avancement ; mais qu'après le rôle qu'il avait joué dans l'aventure du 16 Mai une démarche au moins était nécessaire pour effacer les souvenirs laissés.

M. de Miribel répondit à ces ouvertures qu'il n'était pas hostile à la République, mais qu'il lui semblait impossible, dans un moment où il s'agissait de lui conférer un grade nouveau, de faire aucune

démarche qui pourrait sembler commandée par un intérêt tout personnel.

On nomma alors M. de Miribel général de division, et le nouveau divisionnaire s'empressa de se rendre au Palais-Bourbon, pour y porter l'expression de son dévouement et l'assurance de sa fidélité.

RÉCEPTION PAR M. PAUL BERT

DU PERSONNEL

DE L'ADMINISTRATION DES CULTES

Le ministre de l'instruction publique et des cultes a reçu vendredi, à une heure, le personnel de l'administration des cultes dans l'hôtel de la rue de Bellechasse, affecté à ce service. M. Flourens, conseiller d'Etat, ancien directeur général des cultes, a fait les présentations et prononcé une allocution.

M. Paul Bert a répondu :

Le ministre des cultes ne doit être, dans ses fonctions de ministre, ni religieux, ni antireligieux. Son ministère n'est point affaire de doctrine. Si ceux qui m'attaquent avaient été inspirés par un véritable souci de la religion et non par une pensée politique, ce n'est pas mon arrivée ici qui eût pu les effayer, c'est mon arrivée au ministère de l'éducation nationale. Quant à celui-ci, c'est simplement en donnant au mot police son acception la plus élevée, un ministère de police générale des cultes. C'est à ce point de vue, non à celui des doctrines, que je me placerai.

Par police générale des cultes, j'entends la surveillance de l'exécution des lois qui régissent les rapports des Eglises avec l'Etat. Le manifeste du gouvernement aux Chambres a formulé cette tâche en ces termes :

« La stricte exécution des lois concordataires. »

Nous voyons dans la stricte exécution du Concordat la ressource la plus certaine pour ajourner, à son temps, ce grand mouvement qui commence dans le pays et qui nous porte vers la séparation de l'Eglise et de l'Etat, mouvement qui n'a eu pour raison d'être que le spectacle des faiblesses des uns et des intempérances des autres.

Nous ne projetons pas non plus la constitution d'un clergé national : ce fut là un rêve de Bonaparte, rêvé dont on trouve dans son œuvre bien des traces, telles que le catéchisme napoléonien. Nous ne voulons pas, nous, faire de l'Eglise un instrument de règne, et de ses ministres une espèce de gendarmerie sacrée, chargée de ramener les âmes dans le giron de la dynastie impériale.

Nous ne voulons pas nous immiscer dans les relations de ses prêtres entre eux et dehors de ce qu'a réglé le pacte concordataire.

Et même, s'il y a à abandonner dans la pratique quelque chose dans les lois concordataires, c'est ce qui touche à la discipline intérieure et aux dogmes de l'Eglise, c'est ce qui peut porter atteinte à la liberté des consciences.

Tels sont nos principes, messieurs. Dans la pratique, nous nous tiendrons à l'abri de deux excès, dont l'un est odieux et l'autre ridicule : la violence et la taquinerie.

Tout ce qui s'est dit à cet égard à propos de mon nom s'évaporerait : on verra que je ne suis pas un révolutionnaire brouillon, mais un homme élevé dans le culte de la science et de la loi.

ÉTRANGER

Suisse

La peine de mort

Berne, 26 novembre. — Le Grand-Conseil a rejeté, après une longue discussion, par 115 voix contre 88, la motion, appuyée par de nombreuses pétitions, tendant à rétablir la peine de mort. M. Niggeler, au nom de la majorité de la commission, et M. de Wattenwyl, au nom de la majorité du Conseil d'Etat, ont combattu la réintroduction, tandis que M. de Steiger a parlé pour la minorité.

Italie

La situation du pape

Rome, 26 novembre. — Une récente brochure sur la si-

tuation du pape affirme que M. Crispi, pressenti par le nouveau pape sur le maintien de la tranquillité à Rome le jour de l'élection pontificale, aurait répondu en sa qualité de ministre de l'intérieur, qu'il ne pouvait pas garantir la tranquillité dans la journée du 20 février 1878, si Léon XIII donnait sa bénédiction solennelle au peuple sur la place Saint-Pierre.

La réponse ne formellement que M. Crispi ait donné à cet égard, et qu'il ait pu par conséquent donner semblable réponse.

M. Crispi, au contraire, fit savoir spontanément au Vatican que la tranquillité serait maintenue comme temps normal, et il tint parole.

Allemagne

La politique de M. de Bismark

Berlin, 26 novembre. — D'après plusieurs journaux de

matin, le prince de Bismark aurait déclaré, au dîner parlementaire, qui a eu lieu hier, un conflit avec le parlement allemand n'était pas à craindre durant cette session et qu'il ne songeait nullement à dissoudre cette Assemblée.

Le chancelier de l'empire aurait ajouté que les projets de loi annoncés dans le discours du Trône ne pourront pas être examinés d'un seul coup, mais que leur discussion demanderait, au contraire, beaucoup de temps.

Il a dit, en outre, que si ces projets n'étaient pas adoptés, il se bornerait à diriger le département des affaires étrangères et créerait un vice-chancelier pour les affaires intérieures.

La santé de l'empereur

Berlin, 26 novembre. — L'empereur Guillaume a passé une bonne nuit. Il a travaillé aujourd'hui avec le minis-

Angleterre

L'Angleterre et la France en Egypte

Londres, 26 novembre. — M. Ashley, secrétaire du ministère du commerce, a prononcé un discours dans un meeting, à Brighton. L'Angleterre, a-t-il dit, ne peut pas s'annexer l'Egypte, elle veut s'assurer seulement le passage de Suez. La France ne demandant pas d'annexion exclusive, l'Angleterre est prête à agir d'accord avec elle, mais elle n'admettrait l'intervention d'aucune autre puissance.

Accident de chemin de fer en Ecosse

Un train de voyageurs allant à Edimbourg, a rencontré un train de marchandises stationné à la gare de Tayport. Il y a eu trois morts et plusieurs blessés grièvement.

Autriche

La presse autrichienne et le pape

Vienne, 26 novembre. — Les journaux autrichiens s'occupent aujourd'hui des bruits de changement de résidence du pape ; aucun d'eux ne les prend au sérieux.

L'insurrection dalmate

Les troupes autrichiennes ont livré hier un combat aux insurgés de Dalmatie. Les détails sur cette affaire ne sont pas encore connus.

Nouveau complot contre le czar

Londres, 26 novembre. — Le *Standard* assure qu'on vient de découvrir un nouveau complot contre le czar organisé par les nihilistes. Une machine infernale chargée de dynamite devait faire explosion dans la cour du palais de Gatchina ; au milieu du désordre, on aurait enlevé le czar et la famille impériale.

Plusieurs arrestations ont eu lieu, dont celle du chef de la police d'une ville importante et deux filles de fonctionnaires.

Alexandre III et sa famille auraient quitté précipitamment Gatchina, à la suite de cette découverte.

Autre attentat

Saint-Petersbourg, 26 novembre. — Un coup de pistolet a été tiré contre le général Tcherevne, adjoint au ministre de l'intérieur.

Le général n'a pas été atteint et a arrêté lui-même l'auteur de l'attentat.

Turquie

La peste

Constantinople, 26 novembre. — Une épidémie, qualifiée de peste, a éclaté à Witze, sur la côte de la mer Noire entre Batoum et Trébizonde. Il y a eu cinq décès en deux jours.

Des médecins ont été envoyés avec un cordon sanitaire et un lazaret.

L'ARRESTATION DU PRÉSIDENT DU PÉROU

La légation du Pérou à Paris, à propos de la nouvelle de l'arrestation par les Chiliens de M. Calderon, président du Pérou, adresse à l'agence Havas l'information suivante, que nous reproduisons textuellement :

Quelques journaux ayant annoncé, d'après un dépôt de New-York, que « le président de la République du Pérou a été saisi par les Chiliens et transporté à Santiago sur un cuirassé », la légation du Pérou à Paris a l'honneur de prier M. le directeur de l'agence Havas de vouloir bien informer ses lecteurs que le président du Pérou, M. Nicolas de Pierola, n'a pas quitté le pays et continue l'exercice de ses fonctions.

Paris, le 24 novembre 1881.

— Malheureuse !... s'était-elle alors écriée, j'oubliais... je ne puis... je ne m'appartiens plus. Son malheur, et il devait lui être imputé à crime, fut de ne pas dire la vérité à son mari spontanément, et de laisser à un médecin le soin de la lui apprendre.

Cette nouvelle devait réveiller toutes les fureurs de Norbert. Il devint livide, ses yeux lancèrent des éclairs. Il essaya cependant de dissimuler son impression.

— Merci, docteur, balbutia-t-il d'une voix étranglée, merci de la bonne nouvelle. Ah ! je suis bien heureux !... Mais vous permettez, n'est-ce pas, que je coure près de la duchesse...

Il étouffait. Il sortit précipitamment, laissant le docteur aussi déconcerté que possible, intrigué et même un peu penaud.

— Ouais ! pensait-il, aurais-je fait un pas de clerc, avec toute mon expérience ?... Pour sûr, je viens de froisser quelque blessure qui saigne encore !...

Le fait est que Norbert, au lieu de se rendre près de sa femme, avait couru s'enfermer dans la bibliothèque.

Il lui fallait la solitude pour s'abandonner en liberté aux mouvements de son âme, pour sonder la situation nouvelle qui se présentait et reprendre possession de son sang-froid. Il voulait être seul pour réfléchir et tâcher de voir clair au fond de sa pensée bouleversée.

Cette circonstance, après les derniers événements, était de tous les désastres qui pouvaient fondre sur sa vie, le plus épouvantable.

Plus Norbert réfléchissait, plus il se persuadait qu'il était indignement bafoué, misérablement pris pour dupe.

Il avait commencé par douter, il était sûr maintenant que cet enfant n'était pas de lui.

Tout le lui prouvait ; il lui semblait que l'évi-

dence sautait aux yeux, et cette certitude qu'il croyait avoir lui arrachait de véritables rugissements de rage.

Allait-il donc être réduit à cet excès de misère et d'ignominie, de recevoir comme sien l'enfant de Georges de Croisenois ?... Lui faudrait-il accepter ce vivant témoignage de son malheur ?

Quoi !... cet enfant grandirait dans sa maison, il porterait son nom, et plus tard il hériterait de l'immense fortune de la famille de Champdoce !...

— Ah !... jamais, s'écriait-il, jamais !... Je l'étranglerai plutôt de mes propres mains.

Puis, il songeait aux dégoûts qu'il serait réduit à cacher, aux caresses qu'il lui faudrait feindre, pour écarter les soupçons du monde, et il se sentait incapable de cette monstrueuse comédie de la paternité.

— J'aimerais mieux mille fois, disait-il, élever près de moi un bâtard pris au hasard aux enfants trouvés, au moins je ne le haïrais pas, celui-là, il ne me semblerait pas toujours retrouver sur son visage l'exécrable ressemblance de Georges de Croisenois.

Mais précisément pour cette raison qu'il était prêt à toutes les violences, il se contraignit à dissimuler et fut avec la duchesse strictement convenable.

Il avait, d'ailleurs, tout à craindre d'elle, on ces premiers moments. La mystérieuse disparition de Croisenois faisait un bruit affreux, et si les lettres mises à la poste par l'émissaire de Jean épaissirent le mystère autour de cet événement, elles ne satisfirent ni la police ni l'opinion.

Mais on se lasse de tout : on oublie Croisenois ; Norbert dut se croire assuré de l'impunité.

Accablé de remords, rongé de regrets, ce grand seigneur si envié, sur qui la fortune semblait avoir épuisé ses plus magnifiques faveurs, Norbert de Champdoce traînait alors la plus lamentable existence.

Il n'avait pas vécu, et il se sentait fini, usé, rassasié jusqu'à l'écoeurement. Il n'avait pas vingt-cinq ans, et il ne découvrait nulle lueur dans l'avenir ; il n'apercevait nul projet ou accrocher une espérance.

Depuis trois mois que Mme Diane était partie, elle ne lui avait pas donné signe de vie ; un abîme de sang le séparait de sa femme ; parmi tous les gens qu'il avait connus, il ne voyait pas un ami ; la débâche même lui manquait.

Retiré dans son hôtel, il vivait seul, triste et sombre toujours, sans autre compagnie que l'idée fixe qui le hantait.

Il ne pouvait détacher sa pensée de cet enfant qui allait venir. Comment se soustraire à ce supplice odieux de l'élever comme sien ?

Depuis quatre mois qu'il ne pensait qu'à cela, il avait adopté et rejeté bien des expédients, et toujours il en revenait à l'inspiration qui la première s'était présentée à son esprit, et qu'il résumait ainsi :

Substituer un enfant qu'on se procurerait n'im porte où, n'importe comment, à l'enfant de la duchesse.

Enfin, comme le temps passait, il décida qu'il en serait ainsi, et c'est à Jean, cet honnête homme dont un merveilleux dévouement faisait son complice, qu'il s'en remit quant à l'exécution.

Pour la première fois, Jean osa résister. L'action lui paraissait abominable, il ne le cacha pas, et même il dit que certainement elle porterait malheur.

Mais lorsqu'il reconnut que Norbert s'adresserait à quelqu'autre, qui serait moins scrupuleux et qui pourrait être maladroit, il promit en pleurant d'obéir.

L'entreprise était périlleuse, difficile à mener secrètement. Il fallait pour le succès des coinci-

dences particulières, et, même les plus minutieuses précautions prises, il fallait encore laisser une large part au hasard.

N'importe. Moins d'un mois plus tard, Jean déclara à son maître que si seulement on pouvait décider la duchesse à venir s'établir au château de Moutoire, lui, Jean, il répondait de tout.

Le lendemain même, Norbert partait pour la duchesse.

Pauvre duchesse !... Elle n'était plus alors que l'ombre d'elle-même : jamais, à la voir si pâle et si languissante, maigre, l'œil étincelant, on n'eût pu la reconnaître, la belle, la spirituelle, la riante Marie de Moutoire.

A la longue, Norbert et elle en étaient venus à vivre comme des étrangers sous le même toit. Six ou sept fois ils étaient des semaines sans se voir. Avait-ils quelque chose à se communiquer ? ils s'écrivaient.

Le château de L... était merveilleusement clos, la duchesse y était absolument à la discrétion de son mari. De secours, elle n'avait à en attendre personne. Son père, le comte de Puymadour, mort le mois précédent à la suite d'une toue électrolaire.

Que se passa-t-il à L..., lors des couches de la duchesse ?

Le secret fut bien gardé. Seul, ce billet où la duchesse écrivait : « Ayez pitié ; rendez-moi mon enfant ! » trahit quelque chose de la lutte qui certainement eut lieu.

L'auteur de « Manon Lescaut »

Antoine Prévost d'Exiles naquit en 1697 à Hesdin (Artois). Son père, procureur du roi au bailliage, lui fit faire ses études chez les jésuites, qui, voyant la remarquable intelligence du jeune Prévost, mirent bientôt tout en œuvre pour le faire entrer dans l'ordre; ils l'entraînèrent au noviciat; mais à seize ans, dévoré par le désir de voir et de connaître le monde, Prévost quitta tout et s'engagea comme volontaire: « Il n'était pas si désagréable du côté de la naissance et de la fortune qu'il ne pût espérer de faire heureusement son chemin. Cependant, la dernière guerre de Louis XIV finissait, et lassé d'attendre une occasion de se distinguer, il entra chez les jésuites de La Flèche, qui l'accueillirent avec tant d'empressement et de tendresse, qu'il fut amené à s'engager presque définitivement dans les ordres.

Puis, « une nouvelle inconstance le saisit, et, sortant encore une fois de la retraite, il reprit le métier des armes... »

« La malheureuse fin d'un engagement trop tendre me conduisit enfin au tombeau; c'est le nom que je donne à l'ordre respectable où j'allais m'ensevelir, et où je demeurai quelque temps si bien mort, que mes parents et mes amis ignorèrent ce que j'étais devenu. » C'était l'ordre des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. Prévost y resta six ans, plongé dans l'étude et dans les pratiques religieuses. Son âme chaude, ardente, passionnée, ne savait pas se fixer. Prévost poursuivait un idéal, « mélange d'étude et de monde, de religion et d'honnêtes plaisirs, dont il s'est plu en beaucoup d'occasions à flatter le tableau. »

Aussi, à peine fut-il enchaîné par un engagement indissoluble, qu'il regretta le sacrifice qu'il venait d'accomplir: « Je reconnus, dit-il, que ce cœur si vif était encore brûlant sous la cendre. La perte de ma liberté m'affligea jusqu'aux larmes. Il était trop tard. Je cherchais une consolation, durant cinq ou six ans, dans les charmes de l'étude: mes livres étaient mes amis fidèles; mais ils étaient morts comme moi! »

C'est alors que Prévost commença à rédiger les Mémoires d'un homme de qualité, l'un de ses meilleurs ouvrages, après Manon. Un peu plus tard, ayant demandé à Rome sa translation dans une branche de l'ordre moins rigide, sa requête fut agréée. Le matin du jour où le bref devait être fulminé par l'évêque d'Amiens, Prévost quitta le couvent, laissant des lettres qui expliquaient à ses supérieurs les motifs de sa fuite; mais per une intrigue que Prévost ignorait, le bref ne fut pas fulminé, et Orévost, considéré comme déserteur, se réfugia en Hollande, pour se soustraire à cette position équivoque.

A partir de cette époque, sa plume facile ne tarit plus. Il fit paraître successivement, la traduction de l'Histoire universelle, du président de Thou; Cléveland; Manon Lescaut et la Pour et le Contre. Ce n'est que revenu en France (six ans plus tard), qu'il publia le Doyen de Killerine.

Voici le portrait qu'il traça de lui-même: « Ce Médor, si chéri des belles, est un homme de trente-sept à trente-huit ans, qui porte sur son visage et dans son humeur les traces de ses anciens chagrins; qui passe quelquefois des semaines entières dans son cabinet, et qui emploie tous les jours sept à huit heures à l'étude; qui cherche rarement les occasions de se réjouir, qui résiste même à celles qui lui sont offertes, et qui préfère une heure d'entretien avec un ami de bon sens à tout ce qu'on appelle plaisir du monde et passe-temps agréables: civil d'ailleurs, par l'effet d'une excellente éducation, mais peu galant; d'une humeur douce; mais mélancolique; sobre enfin et réglé dans sa conduite... »

Manon Lescaut est un des livres les mieux faits de notre littérature; c'est « un de ces chefs d'œuvre remplis de passion, de douleur et d'amour, qui échappent à l'âme d'un homme de génie dans un de ces moments d'enthousiasme, qu'il ne retrouve pas deux fois en sa vie. Livre merveilleux! admirable histoire! drame touchant... Il faut le dire tout bas, mais enfin il faut le dire, Manon Lescaut a été le type original de deux chefs-d'œuvre contemporains qui sauveront de l'oubli la littérature de notre époque: Paul et Virginie et Atala. Virginie, qu'est-ce autre chose que Manon Lescaut purifiée? Atala, qu'est-ce autre chose que Virginie chrétienne? » (Jules Janin)

Revenu en France après son exil, l'abbé Prévost devint aumônier du prince de Conti et vécut dans la retraite; il acheta une petite maison aux environs de Chantilly, « où je suis trop heureux, écrivait-il, avec ma vache et mes deux poules. »

Il ne jouit pas longtemps de ce calme, une fin tragique l'attendait.

Un jour, traversant la forêt de Chantilly pour se rendre chez lui, l'abbé Prévost tomba frappé d'apoplexie. Des paysans le trouvèrent sans connaissance, le transportèrent chez un médecin de village, qui, le croyant mort entreprit de faire son autopsie.

Le malheureux se réveilla sous le scalpel, mais blessé au cœur, il expira quelques heures après, dans d'horribles souffrances (1763.)

« Prévost appartient en littérature à la génération palissante, mais noble encore, qui suivit immédiatement et acheva l'époque de Louis XIV. C'est un écrivain du dix-septième siècle dans le dix-huitième; un Pabbé Fleury dans le roman; c'est le contemporain de Le Sage, de Racine fils, de Mme de Lambert, du chancelier d'Aguesseau; celui de Desfontaines et de Lenglet-Dufresnoy en critique... Il atteint souvent et fait pénétrer aux routes secrètes de la vraie nature humaine; il tient dans la série des peintures du cœur et les moralistes aimables une place d'où il ne pourrait disparaître sans qu'on aperçût un grand vide. » (Sainte-Beuve.)

Un jour, traversant la forêt de Chantilly pour se rendre chez lui, l'abbé Prévost tomba frappé d'apoplexie. Des paysans le trouvèrent sans connaissance, le transportèrent chez un médecin de village, qui, le croyant mort entreprit de faire son autopsie.

Le malheureux se réveilla sous le scalpel, mais blessé au cœur, il expira quelques heures après, dans d'horribles souffrances (1763.)

« Prévost appartient en littérature à la génération palissante, mais noble encore, qui suivit immédiatement et acheva l'époque de Louis XIV. C'est un écrivain du dix-septième siècle dans le dix-huitième; un Pabbé Fleury dans le roman; c'est le contemporain de Le Sage, de Racine fils, de Mme de Lambert, du chancelier d'Aguesseau; celui de Desfontaines et de Lenglet-Dufresnoy en critique... Il atteint souvent et fait pénétrer aux routes secrètes de la vraie nature humaine; il tient dans la série des peintures du cœur et les moralistes aimables une place d'où il ne pourrait disparaître sans qu'on aperçût un grand vide. » (Sainte-Beuve.)

Un jour, traversant la forêt de Chantilly pour se rendre chez lui, l'abbé Prévost tomba frappé d'apoplexie. Des paysans le trouvèrent sans connaissance, le transportèrent chez un médecin de village, qui, le croyant mort entreprit de faire son autopsie.

Le malheureux se réveilla sous le scalpel, mais blessé au cœur, il expira quelques heures après, dans d'horribles souffrances (1763.)

« Prévost appartient en littérature à la génération palissante, mais noble encore, qui suivit immédiatement et acheva l'époque de Louis XIV. C'est un écrivain du dix-septième siècle dans le dix-huitième; un Pabbé Fleury dans le roman; c'est le contemporain de Le Sage, de Racine fils, de Mme de Lambert, du chancelier d'Aguesseau; celui de Desfontaines et de Lenglet-Dufresnoy en critique... Il atteint souvent et fait pénétrer aux routes secrètes de la vraie nature humaine; il tient dans la série des peintures du cœur et les moralistes aimables une place d'où il ne pourrait disparaître sans qu'on aperçût un grand vide. » (Sainte-Beuve.)

Un jour, traversant la forêt de Chantilly pour se rendre chez lui, l'abbé Prévost tomba frappé d'apoplexie. Des paysans le trouvèrent sans connaissance, le transportèrent chez un médecin de village, qui, le croyant mort entreprit de faire son autopsie.

Le malheureux se réveilla sous le scalpel, mais blessé au cœur, il expira quelques heures après, dans d'horribles souffrances (1763.)

« Prévost appartient en littérature à la génération palissante, mais noble encore, qui suivit immédiatement et acheva l'époque de Louis XIV. C'est un écrivain du dix-septième siècle dans le dix-huitième; un Pabbé Fleury dans le roman; c'est le contemporain de Le Sage, de Racine fils, de Mme de Lambert, du chancelier d'Aguesseau; celui de Desfontaines et de Lenglet-Dufresnoy en critique... Il atteint souvent et fait pénétrer aux routes secrètes de la vraie nature humaine; il tient dans la série des peintures du cœur et les moralistes aimables une place d'où il ne pourrait disparaître sans qu'on aperçût un grand vide. » (Sainte-Beuve.)

Un jour, traversant la forêt de Chantilly pour se rendre chez lui, l'abbé Prévost tomba frappé d'apoplexie. Des paysans le trouvèrent sans connaissance, le transportèrent chez un médecin de village, qui, le croyant mort entreprit de faire son autopsie.

Le malheureux se réveilla sous le scalpel, mais blessé au cœur, il expira quelques heures après, dans d'horribles souffrances (1763.)

« Prévost appartient en littérature à la génération palissante, mais noble encore, qui suivit immédiatement et acheva l'époque de Louis XIV. C'est un écrivain du dix-septième siècle dans le dix-huitième; un Pabbé Fleury dans le roman; c'est le contemporain de Le Sage, de Racine fils, de Mme de Lambert, du chancelier d'Aguesseau; celui de Desfontaines et de Lenglet-Dufresnoy en critique... Il atteint souvent et fait pénétrer aux routes secrètes de la vraie nature humaine; il tient dans la série des peintures du cœur et les moralistes aimables une place d'où il ne pourrait disparaître sans qu'on aperçût un grand vide. » (Sainte-Beuve.)

M. Jean Pluilière, employé de commerce, demeurant rue du Sacré-Coeur, 54, regagnait lentement son domicile après une soirée laborieusement employée à fêter Bacchus, lorsqu'il vint se heurter violemment contre une voiture de vidanges qui suivait la rue de Chartres.

Il tomba d'une façon si malheureuse que sa jambe droite vint servir de cale à une roue du pesant véhicule et fut fracturée.

Le blessé a été aussitôt transporté à l'Hôtel-Dieu dans une voiture de place. La responsabilité de cet accident lui incombe toute entière.

Les agents ont arrêté le nommé Joseph Blanc, âgé de 18 ans, garçon de salle.

Cet individu, pour ses débuts, avait enlevé à son patron, M. Dovedey, restaurateur, rue de Chartres, 5, une somme de 2,000 francs, enfermée dans le tiroir d'une garde-robe.

Soupçonné et arrêté, Blanc s'est décidé à entrer dans la voie des aveux. C'était ce qu'il avait de mieux à faire.

Sur ses indications, les 2,000 francs ont été retrouvés à l'endroit où il les avait cachés, c'est-à-dire dans un coin du grenier.

C'est grâce à cette circonstance que Blanc n'a été condamné hier qu'à 3 mois de prison.

On nous signale encore la disparition de deux enfants.

Le jeune Fossurier Alfred, âgé de 10 ans 1/2, a disparu depuis le 24 courant, à 8 heures du matin, du domicile de sa mère, débitante cours Lafayette, n° 21.

Signalement. — Taille moyenne, cheveux roux, yeux roux, nez régulier, bouche moyenne, menton rond, visage ovale, teint frais. Coiffé d'une caquette en drap marron, Vêtu d'une blouse rayée bleu et blanc, gilet en drap noir avec boutons en cuivre, pantalon en drap gris, chemi en cotonne non marquée.

Chaussé de galoches et de chaussettes blanches sans marque.

Quelques heures plus tard, le même jour, le jeune Hivert Joseph, âgé de 10 ans, quittait également le domicile de sa mère, rue Pierre Corneille n° 43.

Voici son signalement: — Taille ordinaire, forte corpulence, cheveux et sourcils châtain, yeux roux, nez gros, bouche moyenne visage plein, teint coloré; vêtu d'une blouse bleue, pantalon en peau de diable gris, chaussé de galoches, coiffé d'un chapeau de paille marron: chemise en coton blanc, sans marque.

Des malfaiteurs se sont introduits la nuit dernière à l'aide d'escaladés dans une maison en construction au n° 13 della rue de Jarente et ont enlevé au préjudice de M. Pinon, maître-plâtrier et de ses ouvriers, une certaine quantité de vêtements de travail et divers outils.

Une enquête est ouverte.

Mme Lagard, demeurant rue de Vauban, n° 20, est venue se plaindre aux gardiens de la paix de ce que, un malfaiteur, profitant d'un moment où elle était occupée, lui avait enlevé sur le marché du quai des Célestins, une balle remplie de volailles, d'une valeur de 120 fr. environ.

Comme elle n'a pu donner aucun renseignement sur l'auteur du vol, il est probable qu'il courra longtemps encore.

Le nommé Jean Chaize, journalier à Givors, déjà condamné en 1879 à 3 mois de prison, pour attentat aux mœurs, comparaisait de nouveau hier en police correctionnelle.

Après avoir attiré dans un chemin désert deux petites filles, il s'était livré sur elles à des actes contraires à la pudeur.

Le tribunal a condamné ce misérable à 15 mois de prison.

Concert de la « Chorale lyonnaise » Le concert annuel donné par la Société chorale lyonnaise, dirigée par M. Pecraud, aura lieu le dimanche 4 décembre, à 1 heure précise, dans la salle du Casino.

Ce concert sera certainement un des plus brillants de l'année, nous en donnerons ultérieurement le programme.

Réunion publique à Monplaisir Aujourd'hui, dimanche, 27 courant à 1 h. 1/2 de l'après-midi, rue Saint-Victor, salle Bâton, aura lieu une réunion préparatoire ayant pour objet la fondation d'une Société d'encouragement aux écoles municipales de Monplaisir.

Toutes les personnes qui s'intéressent à la jeunesse sont priées de vouloir bien y assister.

LETRES MÉDICALES IV. FLATUOSITÉS Avec les aliments que nous introduisons dans le corps, nous faisons passer aussi une certaine quantité d'air dans l'estomac et, de là, dans les intestins. En outre, il se forme des gaz pendant l'acte régulier de la digestion, en quantité plus ou moins grande, selon la nature des aliments; chez les personnes saines ces gaz se dissipent naturellement, mais si un obstacle quelconque s'oppose à leur sortie, ou s'ils se développent en trop grande quantité par suite de mauvaise digestion ou d'un état inflammatoire de la membrane muqueuse, il se produit alors un sentiment de douleur qu'on appelle généralement coliques: le ventre se distend, les douleurs s'étendent dans les parties voisines; la respiration est embarrassée, des syncopes surviennent quelquefois, des congestions, maux de tête, constipation opiniâtre, etc. Le malade éprouve une fatigue et une atonie générales, et croit souvent être atteint d'un mal beaucoup plus sérieux. Il est vrai que les flatuosités, qui sont le plus souvent occasionnées par des constipations ou de mauvaises digestions, peuvent donner lieu à de graves maladies.

Le meilleur moyen de traiter et guérir les flatuosités est d'en éloigner la cause en lui frayant un passage naturel. Des purgatifs violents doivent être évités avec soin, car on ne peut dissiper ces gaz qu'en employant un remède émollient qui agisse doucement sur les intestins sans les irriter et rétablisse leurs fonctions.

Parmi les remèdes qui se sont acquis à cet égard les éloges du corps médical et dans la composition desquels il n'entre aucune substance drastique, les Pâtes suisses occupent le premier rang.

A tous les malades, dont la maladie a pour cause un trouble des fonctions digestives, comme hémorrhoides, hypochondrie, douleurs d'estomac et d'intestins, on peut recommander vivement ces pâtes réellement efficaces. Le prix en est si peu élevé que le plus pauvre peut en faire usage; on les trouve en boîtes métalliques contenant 50 pilules au prix de 1 fr. 30 la boîte, et en boîtes plus petites contenant 20 pilules à 75 cent. dans toutes les bonnes Pharmacies de France. A Lyon, pharmacie des Terreaux, 9, place des Terreaux, et chez MM. J. Grand, 36, rue Centrale; F. Achard, 85, cours de la Liberté; grande pharmacie du Serpent, 33, rue Lanterne, Bertrand, 21, place Bellecour; Ferrand, 71, rue de la République; Langlade, 8, rue Thomassin; Mallignon, 33, rue Mercière; Patel, 10, rue du Mail; Ricaux, 3, rue Saint-Jean; Sarret, 7, rue du Boyenné; Vollet, 97, Grande-Côte; Fayard, 9, rue de l'Hôtel-de-Ville; Laroquette, 14, rue de la Barre.

Le feu alimenté par la paille et le foin n'a pas tardé, malgré la promptitude des secours organisés par la gendarmerie, à prendre une grande extension. Les habitations voisines ont cependant pu être préservées.

Les dommages en grande partie couverts par des assurances sont évalués à 11,000 fr.

COUR D'ASSISES DU RHONE

PRÉSIDENCE DE M. MONPELA, CONSEILLER Audience du samedi 26 novembre

Une bande de voleurs Le jury a rendu hier soir son verdict dans l'affaire des voleurs de l'Arbresle.

Girin et Manus déclarés coupables, sans circonstances atténuantes, ont été condamnés, le premier à 10 ans de travaux forcés, le second à 8 ans de la même peine.

Reconnus également coupables, mais avec admission de circonstances atténuantes, Jean-Pierre Martinon et Bissud, ont été condamnés chacun à 3 ans de prison, Gabriel Martinon à 2 ans de la même peine.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI Dimanche, 27 novembre, 331^e jour de l'année. Soleil: lever, 7 h. 28; coucher, 4 h. 06. Les jours baissent de 2 minutes.

Ephémérides (1855). — Expédition de Mascara.

Comité central Extrait du procès-verbal de la réunion plénière des délégués des six arrondissements de Lyon.

Sur la proposition du citoyen Philippe, président de la commission exécutive et en son nom, la résolution suivante est acceptée à l'unanimité.

Nous proposons de ratifier le vote des groupes de la 3^e circonscription;

Le citoyen Jourde ayant obtenu une grande majorité est proclamé candidat.

Le président, Bœuf. Le secrétaire, L. DUBUY.

Certain gérant d'une petite feuille cléricale du matin se laisse emporter trop loin par la fougue de son zèle bonapartiste.

Ce personnage s'étant senti froissé dans ses plus chères affections, en voyant un marchand de journaux, M. Brissac, vendre sur la place des Terreaux, la célèbre brochure intitulée: Napoléon dernier, n'eut rien de plus pressé que de requérir un gardien de la paix pour faire conduire au poste l'audacieux vendeur.

M. Brissac n'eut qu'à exhiber la permission qu'il tenait de la préfecture pour être aussitôt mis en liberté, pendant que le commissaire de police adressait une verte réprimande au policier amateur qui s'était mêlé de ce qui ne le regardait pas.

Où sont les agents d'antan? aurait pu s'écrier notre bonapartiste déconfit.

Un chien enragé Hier, à 11 h. 1/2 du matin, un chien de taille moyenne, sans collier, et présentant tous les symptômes de la rage, parcourait les rues de Vaise, mordant tous les chiens qui se trouvaient sur son passage.

Dans le quartier, comme on le pense, l'émoi était grand, tout le monde faisait devant l'animal, que son poil hirsute, ses yeux sanglants et sa gueule pleine d'une écume jaunâtre rendaient hideux et terrible à voir.

Deux gardiens de la paix, prévenus par la rumeur publique, s'élançèrent à sa poursuite, et après une course folle, le rejoignirent enfin dans la rue Gorge-de-Loup. L'un d'eux tira sur l'animal furieux deux coups de revolver qui l'atteignirent à la cuisse droite, et l'autre finit par l'abattre à coups de sabre.

Le cadavre, soumis à l'inspection de M. Lagarrigue, vétérinaire-inspecteur de la ville, a été reconnu comme étant réellement atteint de la redoutable maladie. Aussi tous les propriétaires des animaux mordus ont été invités à prendre les mesures de précaution usitées en pareil cas.

Il y a quelques jours, un huissier expulsait de sa demeure, pour défaut de paiement, la femme Lecuyer, demeurant rue Tramassac, 25, et faisait déposer son chéfi mobilier, dans la cour de la maison.

Cette femme n'a pas été revue depuis cette époque, et l'on a lieu de croire qu'elle aura tenté à ses jours.

M. le commissaire de police a fait placer dans la fourrière du 5^e arrondissement, les quelques meubles qui composaient toute la fortune de la pauvre femme.

Hier, vers 7 heures du matin, M. Etienne Perls, ouvrier tanneur dans la maison Simon Ulmo, à Vaise, était occupé dans les ateliers à transporter des peaux, lorsqu'il soudain son pied glissa et il tomba d'une façon si malheureuse, qu'il se fractura le bras gauche.

Après avoir été l'objet à l'usine même d'un premier pansement, il a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Le vent qui soufflait la nuit dernière avec une violence extraordinaire, a failli causer un triste accident.

A 1 heure du matin, les époux Janin rentraient à leur domicile, rue de la République, 63, lorsqu'arrivés à la hauteur du n° 71, un corset en tôle arraché à une cheminée de cette maison vint tomber sur eux. Le mari fut atteint dans le dos et renversé sur le trottoir, pendant qu'un morceau d'une brique tombée avec le corset, venait frapper sa femme à la tête et lui faisait une légère blessure.

Des passants s'empressèrent de porter secours aux victimes qui avaient heureusement plus de peur que de mal. Après avoir reçu quelques soins à la pharmacie Ferrand, elles ont pu regagner leur domicile.

Cette note prouve seulement que, pour M. le ministre plénipotentiaire du Pérou à Paris, le président du Pérou est M. Pierola, qui a été vaincu par les Chiliens et qui continue contre une guerre de partisans dans l'intérieur du pays. Nous rappellerons seulement que les Etats-Unis ont nommé M. Calderon, qui a été élu à la suite des votes des Chiliens et qui vient d'être arrêté par

DÉPARTEMENTS

SERVICE SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE LOIRE

Informations. — Conseil municipal Saint-Etienne, 26 novembre. — Le conseil municipal de Saint-Etienne vient de décider la création d'un laboratoire de chimie, qui sera établi dans une des annexes du marché couvert de la rue du Tréuil.

L'emploi de chimiste, nécessité par cette création, sera mis au concours.

Commission départementale Voici le détail des secours alloués sur le rapport de M. Dupuy, par la commission départementale, à diverses communes, pour achats ou réparations de mobilier scolaire:

Magneux, Haute-Rive, 170 francs; Chenevilles, 200 francs; Sevelinges, 305 francs 33 cent; Boën, 200 francs; Saint-Georges-de-Barvilles, 403 francs et Saint-Christe-en-Jarret, 300 francs.

Accident Par un heureux hasard, ce malheureux ne s'est pas fait de blessures pouvant mettre sa vie en danger. Néanmoins, sur l'avis de M. le docteur Duplain, il a été transporté immédiatement à l'Hôtel Dieu.

Employé infidèle Le nommé Wasser, âgé de 15 ans, quittait jeudi matin les bureaux de la Préfecture, où il était employé, pour aller faire quelques encaissements.

N'ayant pas reparu depuis, on redouta d'abord un accident, mais, à présent, le doute n'est plus permis, ce jeune homme est parti, emportant une somme très minime d'ailleurs, 200 francs environ. Il est activement recherché à Lyon, où l'on croit qu'il est allé.

ISÈRE Conseil départemental de l'instruction Grenoble, 26 novembre. — Le conseil départemental de l'instruction publique réuni hier, sous la présidence de M. Legrix, procureur général, a émis hier un avis favorable à la création d'emplois d'instituteurs-adjoints, des secours de diverses natures pour construction, appropriation et travaux supplémentaires à diverses maisons d'écoles, ainsi que pour mobilier scolaire et bibliothèques populaires, à des récompenses honorifiques à divers instituteurs et institutrices, à la création d'écoles publiques laïques et d'écoles mixtes, et enfin au remplacement par un instituteur marié de l'institutrice congréganiste mixte de Lioudieu.

Nécrologie La belle-fille du dauphinois Monnier, président de la Constituante, Mme la baronne Monnier, veuve du baron Monnier, pair de France, et grand-mère du directeur de la Vérité, M. Edouard Portalis, est décédée, avant-hier, à la suite d'une courte maladie. Elle était âgée de 94 ans.

Sociétés autorisées La Société du Sou des écoles laïques de la commune de Susville et la Société musicale fondée à Feysin, sous le titre: La Fraternelle de Feysin, viennent d'être autorisées par arrêtés préfectoraux et leurs statuts ont été approuvés.

Adultère Quel qu'agée de 46 ans, la femme F... donne des coups de canif au contrat. Sur la plainte de son mari, elle a été surprise hier, en flagrant délit d'adultère avec François R..., âgé de 40 ans, ferblantier.

Ils ont été mis tous les deux à la disposition du parquet.

Vol Le nommé Ernest Forain, ouvrier gantier, travaillant à Sassenage, chez Mme veuve Jullien, fabricant de gants, a soustrait à cette dernière, pendant qu'il se trouvait seul dans l'atelier, quatre douzaines de peaux de chevreau, estimés 130 fr.

Forain a pris la fuite. On présume qu'il a gagné le Tyrol, son pays d'origine, où il avait manifesté l'intention de se rendre.

Son signalement a été lancé dans toutes les directions.

Nouvelles diverses M. Félix C..., voyageur de commerce de passage dans notre ville, a déposé une plainte pour coups et blessures contre le sieur François Alexandre, distillateur.

Eugène Dautz a été hier l'objet d'un procès verbal pour le triple délit d'ivresse manifeste, bris de clôture et violation de domicile.

Un enfant brûlé Saint-Bueil. — Dans la journée de dimanche dernier un enfant de 4 ans, fils de M. Antoine Botton, menuisier, s'amusa devant le domicile de ses parents en compagnie de ses jeunes frères et d'autres enfants du voisinage.

Ayant vu sortir sa mère de la maison, il rentra dans la cuisine et s'amusa, à l'aide d'un bâton, à tirer à lui des charbons ardents tombés de la grille du poêle.

Ayant qu'on eut pu lui porter secours, le feu se communiqua à ses vêtements et lui fit de graves blessures à la jambe et au bras.

Malgré tous les soins qui lui furent prodigués, le pauvre enfant expira le lendemain matin à 5 h., au milieu d'atroces souffrances.

Incendie Beauvepaire. — Un violent incendie, dont la cause est inconnue, a détruit lundi dernier un hangar appartenant à M. Charles Chardonnet, marchand de bois, et une grange contiguë appartenant à M. Henri Demeure, propriétaire.

Une quantité considérable de récoltes diverses et de planches ont été la proie des flammes.

OBSERVATOIRE

Bulletin Météorologique Lyon, 26 novembre, 10 h. 30 soir.

D'assez fortes averse sont tombées cette nuit sur nos régions (3 mm. au Parc), et le baromètre a baissé rapidement à partir de 7 h. du soir, jusqu'à 2 h. du matin où il atteignait son minimum, en même temps que le vent, alors devenu si violent, atteignait son maximum (22 mèt. par seconde à Saint-Genis).

Ce matin, le ciel s'éclaircit, mais le vent qui avait tourné vers le nord-ouest revient vers le sud tandis qu'une nouvelle baisse barométrique se manifeste. Temps probable: Assez beau, brumeux.

NOUVELLES DES SPECTACLES

GRAND-THEATRE. — Les Huguenots ont encore fait salle comble vendredi. En présence du succès qu'obtiennent ces opéra, la direction a l'honneur d'informer le public qu'elle donnera lundi 28 courant, une nouvelle matinée de cet ouvrage. Une feuille de location sera distribuée à partir d'aujourd'hui.

CHOSSES & AUTRES

Incendie de la préfecture d'Alger

Voici des détails complémentaires sur l'incendie de la préfecture d'Alger :

Le local dans lequel l'incendie s'est déclaré est l'ancienne salle où siégeait le Conseil général, actuellement affectée aux bureaux de la voirie départementale.

Elle est attenante au cabinet du préfet et fait face, à une distance de dix mètres environ, aux bureaux du secrétariat général du gouvernement, et notamment au cabinet de M. Martin.

Cette ancienne salle du Conseil général est une baraque en bois posée sur une terrasse. Elle était dans les conditions les meilleures pour flamber comme une allumette.

M. Martin, aidé de M. Sicard, chef de bureau à la Direction générale, et, bientôt après, de M. Muller, a déménagé son cabinet.

Comme toujours, l'eau a fait défaut au début. Le réservoir de la synagogue était vide.

Tous les bureaux de la voirie, ainsi que les papiers qu'ils renfermaient, les archives, les dossiers, la comptabilité de la voirie, etc., sont détruits.

Trois maisons voisines, en face, ont souffert; ce sont celles portant les numéros 17, 19 et 21. Cette dernière n'a eu cependant qu'une persienne brulée.

On dit que le feu a été persécuté par quelques becs de gaz mal éteints.

En tout cas, il a dû couvrir toute la nuit, car lorsqu'on a signalé l'incendie tout le bâtiment était en flammes et il n'était plus temps de sauver les papiers.

L'ouragan du 20 novembre

Les journaux anglais sont remplis de détails navrants sur les désastres causés par la violente tempête qui s'est abattue, dimanche dernier, sur l'archipel britannique.

Les communications télégraphiques ont été interrompues sur les côtes écossaises, et des pertes importantes de la ligne du chemin de fer ont été enlevées par la mer à Dundee.

À Dublin, les cheminées d'une grande maison ont été renversées et ont écrasé une maisonnette habitée par un pauvre homme avec sa femme et sa fille. La mère a été tuée, le père grièvement blessé.

À Holy-Island, deux navires ont été jetés l'un contre l'autre et sérieusement endommagés; d'autres se sont échoués sur les rochers de la côte; quatre navires sont échoués sur les récifs voisins des îles Orcades.

À Glasgow, le pignon d'une maison en construction a été renversé sur une maisonnette, qui s'est écroulée, écrasant le propriétaire. A Millerton, un aubergiste a également été tué.

À Lytham et à Blackpool, les digues ont été rompues par la mer; dans cette dernière ville, certaines maisons ont été inondées jusqu'à la hauteur de six pieds; les communications par chemin de fer sont interrompues entre les deux villes. L'ensemble des pertes causées par la tempête ne pourra être connu que dans quelques jours.

Le gaz en Perse

L'inauguration de l'usine à gaz de Téhéran, la première qu'on ait vue en Perse, et dont la construction est

due à un spéculateur français bien connu, M. Fabius Boitel, vient d'avoir lieu avec un grand éclat.

Le shah, le prince héritier, les ministres, les hauts fonctionnaires de la cour et le personnel de la légation française assistaient à cette solennité.

Une grande animation a régné pendant la soirée dans les rues de Téhéran. Toute la ville était en fête.

Mots de la fin

Un médecin féroce, c'était Dubois, le grand accoucheur du commencement de ce siècle.

Une jeune femme était sur le point de devenir mère et faisait mille façons exagérées peut-être, qui étonnaient le grand docteur.

— Pensez, dit-elle, à haut d'arguments remplis de pudeur un peu coquette, que je n'ai que vingt ans... ah! si j'en avais quarante!

— Eh bien, retenez-vous jusque-là, dit le docteur. Et, prenant son chapeau, il sortit furieux.

BOURSE DE LYON

Du 26 Novembre 1881

Cotes		Comptant-Actions	
3 0/0	84 75	Gaz de Lyon	1237 50
5 0/0 amortissable	85	Gaz de la Guillaudière	215
4 1/2	80	Mines de la Loire	275
1/10	80	Montbrambert	240
1/10	80	St-Etienne	240
1/10	80	Rive-de-Gier	62
Hongrie 6 0/0	80	Société Lyonnaise	1000
Autriche 4 0/0	82 75	Bateaux-Omnibus	1000
Russe 5 0/0	82 75	Eaux	1000
Espagne 3 0/0	28	Abattoirs	2100
Dette Egypt. unifiée	28	Verrières L. et Rhône	2100
Actions			
Crédit mobilier	335	Croix-Rouge	2100
Crédit mob. Espag.	335	Obligations	
Crédit Lyonnais	335	Ville-de-Lyon	87 50
Union générale	335	Ville-de-Paris 1869	309 50
B. Hypothèque France	540	Ville-de-Paris 1871	310
Sec. foncière France	540	Lombardes-anciennes	281
Banque Ottomane	540	Lombardes-nouvelles	279
Paris-Lyon-Médit.	540	Le Nord	279
Société Autrichienne	540	Saint-Etienne	279
Lombard-Vénitien	540	Rhône-et-Loire 4 0/0	555
Saragosse	550	Paris-Lyon-Médit.	385 50
Nord-Espagne	550	Buoz	1869 378 50

SPECTACLES DU 27 NOVEMBRE

Grand-Théâtre de Lyon
Aujourd'hui, dimanche, *Lucie de Lammermoor*, grand opéra en 3 actes.

Demain, lundi 28, *Les Huguenots*, grand opéra en cinq actes.

Théâtre-Rédécour
Aujourd'hui, dimanche, *Relâche*.

Salle Molière
Aujourd'hui, dimanche, 27 novembre à 7 heures 1/2
La Tour de Nesle, drame en cinq actes et neuf tableaux.

La Veuve au Camélia, comédie en un acte.

Théâtre de la Gaîté
rue Didierot, 7
Aujourd'hui dimanche, 27 novembre, à 7 heures.
Les Mystères du Carnaval, drame en cinq actes et neuf tableaux.

Théâtre Delille (Cours du Maréchal)
Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié des plus divertissants.

Casino
rue de la République
Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2
Orchestre sous la direction de M. Léoné

Scala-Bouffes
Tous les soirs, grand concert varié.

Alcazar
Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes.

EAUX-BONNES. Eau minérale naturelle
contre : Rhumes, catarrhe, bronchites, etc., rebelles à tout autre remède. — Dépôt, pharmacie; employée dans les hôpitaux. — Asphète Pharmacie.
Vente annuelle : Un million de bouteilles.

Compagnie DE CHEMIN DE FER ET DE NAVIGATION D'ALAIS AU RHONE ET A LA MÉDITERRANÉE
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital social : 20,000,000 de fr.

ÉMISSION PUBLIQUE
de 17,000 ACTIONS nouvelles
Les dividendes sont payables les 1^{er} mars et 1^{er} septembre

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION
En souscrivant..... 100 fr.
À la répartition (du 15 au 20 décembre)..... 150 »
Du 10 au 15 janvier..... 125 »
Du 10 au 15 février..... 125 »
500 fr.

Les titres libérés à la répartition toucheront un coupon de 12 fr. 50 le 1^{er} mars, les autres recevront seulement l'intérêt proportionnel de 6 fr. 25.

Un intérêt de 5 0/0 sera servi sur les actions pendant la durée de la construction; mais, dans les premiers mois de 1882, la ligne d'Alais au Rhône et l'embranchement de Salindres seront terminés, et tous les services de la Compagnie par les voies ferrées, fluviales et maritimes seront en pleine et complète exploitation.

Le minimum du trafic au début de l'exploitation, assuré par des traités avec les Mines et Forges d'Alais, les Mines de Tréllys, les Usines

de Salindres, le Salin de Giraud, la Compagnie de Terras Noire, la Voulte et Bessèges, les Mines de Saint-André (sans compter le trafic considérable en dehors de ces Compagnies), sera de 850,000 tonnes, produisant un bénéfice net de..... 2,906,302 fr. duquel il faut déduire l'intérêt et l'amortissement des obligations, soit..... 1,420,000

Il reste net pour les 40,000 actions..... 1,786,302 fr.
Soit 44 fr. 65 par action
C'est un placement à 5,93 0/0, qui s'élèvera rapidement de 10 à 15 0/0.

L'augmentation du capital émis et à peu près des lignes de Nîmes à Thiel et d'Alais à Bessèges; à terminer des gares, embranchements et voies supplémentaires; à agrandir et outiller le service de navigation avec extension à Cote par suite du rachat par l'Etat des canaux de Beaucaire et des étangs, et à augmenter le matériel roulant, pour les mettre en rapport avec les transports à effectuer; en fin, à organiser le service en vue de l'exploitation prochaine.

AVIS AUX ANCIENS ACTIONNAIRES
Il est réservé, par privilège aux porteurs de 22,000 actions anciennes, la souscription de un titre nouveau pour deux titres anciens. Pour jouir de ce privilège, les anciens actionnaires devront produire à l'appui de la versement les titres anciens, qui seront rendus escomptés, et effectuer leur souscription AVANT LE 7 DÉCEMBRE.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE
Les Mercredi 7 et Jeudi 8 Décembre 1881
A LA
Société Française Financière
18, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris

Les coupons à échéance de décembre et de janvier et les titres facilement négociables le jour de leur réception seront acceptés en paiement sans commission ni courtage.

Les titres anciens étant cotés officiellement, les titres nouveaux seront inscrits également au cours de la Bourse.

On souscrit dès maintenant. Les souscriptions adressées avant le 7 décembre à la Société Française Financière seront irréductibles; les autres seront soumises à une répartition proportionnelle.

Une notice détaillée est envoyée franco à toute personne qui en fait la demande à la SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE.

Le directeur général, Victor GOURAUD
Lyon. — Imprimerie du République au Rhône
18, quai de l'Hôpital

ANNONCES

COMMERÇANTS

Voulez-vous vendre
Comptoirs, Cafés, Restaurants, Hôtels, Epicerie, Bains, Tabacs, etc., etc., adressez-vous à M. DU-PRÉ, 3, rue Grenette, à l'entresol.

ON DEMANDE A louer

Un appartement de 4 pièces bien aérées, à prendre en juin 1882, de Bellecour aux Terreaux, 8^o ou 4^o étage, écrire à l'Agence Pournier, 14, rue Confort. — n° 2287.

ON DEMANDE A louer

Un vaste local, situé entre Bellecour et la rue Grenette, pouvant servir pour les réunions d'une Société de secours à la mutualité. Adresser des offres à la 112^e Société des commis et employés de commerce, 3, rue Stella.

INJECTION BARRAJA

Seule et vraie infallible, guérissant les maladies secrètes les plus invétérées. Prix: 4 fr. — Cours La Fayette, 115, Lyon. 1102-

Mme STÉPHANIE

Prépare les cartes et les lignes de la main, rue des Capucins 1, au 2^e

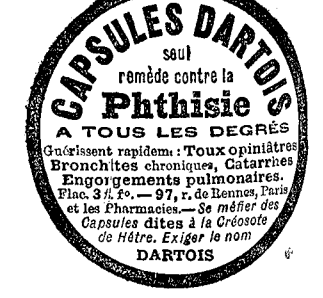
Lyon, rue et place de la République, Lyon
AUX DEUX PASSAGES
Grands Magasins de Nouveautés
(APRÈS PARIS LES PLUS VASTES DE FRANCE)

DEMAIN LUNDI 28 NOVEMBRE
Mise en vente de plusieurs nouvelles et très importantes affaires que nous venons de traiter bien au-dessous de leur valeur, en Tissus de toutes sortes pour robes, costumes, confections, trousseaux, ameublements, etc., etc., ainsi qu'en Objets confectionnés nouvellement créés pour dames, fillettes et garçonnets.

VÉRITABLES OCCASIONS A TOUS NOS COMPTOIRS

BANQUE HYPOTHECAIRE

DE FRANCE
Société anonyme. Capital 100 mil. de fr
4, rue de la Paix, à Paris
Prêts actuellement réalisés sur première hypothèque
CENT SIX MILLIONS DE FRANCS
En représentation de ses prêts réalisés la Société délivre, au prix net de 485 francs, des Obligations de 500 francs, rapportant 20 francs d'intérêt annuel payables trimestriellement.
Les titres sont payés et les intérêts sont payés; à Paris, à la Banque Hypothécaire de France, 4, rue de la Paix; — à la Société générale de Crédit industriel et commercial; — à la Société de Dépôts et Comptes courants; — au Crédit Lyonnais; — à la Société Générale; — à la Société Financière de Paris; — à la Banque de Paris et des Pays-Bas; — à la Banque d'Escompte de Paris.
Dans les départements et à l'étranger, à toutes les agences et succursales des sociétés désignées ci-dessus.



HORAIRE GENERAL DES CHEMINS DE FER

Service d'Hiver 1881

PARIS	MATIN							SOIR										
	DÉPARTS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	DIRECT	OMNIBUS	MIXTE	RAPIDE	OMNIBUS	MIXTE	EXPRESS	DIRECT	MIXTE	EXPRESS	RAPIDE			
MARSEILLE	DÉPARTS	4,58	7,10	3,35	9,03	11,10	—	—	2,32	2,50	4,38	5,28	7,10	7,22	8,50	11,10	11,30	1,04
GENEVE	DÉPARTS	4,16	5,32	7,20	7,34	10,05	10,20	—	—	1,10	2,10	4,45	6,08	6,30	8	10,43	9,56	—
BOURBONNAIS	DÉPARTS	5,45	5,55	—	7,55	9	11,45	—	3,30	—	5	—	—	8,05	—	—	—	—
BESANÇON	DÉPARTS	—	5,33	8,10	—	—	11,38	—	2,39	—	3,22	—	3,45	—	—	6,15	—	—
GRENOBLE	DÉPARTS	—	5,45	5,55	7,45	9	11,45	—	3,30	5	8,05	—	—	—	—	—	—	—
CHAMBERY	DÉPARTS	5	—	7,10	—	11,55	—	—	4,52	—	—	6,16	—	—	9,15	—	11	—
MONTBRISON (St-Paul)	DÉPARTS	5,45	—	5,55	7,45	9	11,45	—	3,30	—	5	—	—	8,05	—	—	—	—
ST-ETIENNE	DÉPARTS	—	6,05	Charbonn.	8,48	11	—	—	12,12	2,10 Charbonn.	3,33	4,58	6	—	6,33	—	—	—
LES DOMBES	DÉPARTS	5,09	—	7,30	—	11,44	—	—	—	1,44	—	3,45	—	5,55	—	7,01	—	11
	DÉPARTS	6,06	—	—	6,55	—	10,21	—	—	—	1,40	—	—	5,40	—	—	—	—